

Il m'a dit : « Je vais vous planter, vous allez voir »

Molestée par un élève en septembre, une professeur d'éducation physique et sportive du lycée Michelet, à Nantes, témoigne. Pendant un cours d'ultimate, l'ado l'avait frappée violemment.



De dos, la professeure aimerait que les enseignants soient avertis des antécédents disciplinaires des élèves. Ici face à l'avocate, M^{me} Anne Bouillon.



Le lycée professionnel Michelet, à Nantes. Une enseignante a été molestée le 15 septembre par un élève de 15 ans. Il a quitté l'établissement depuis.

Témoignage

« On était en cours d'ultimate (sport collectif avec un frisbee). Un élève est allé au contact d'un autre, sans le faire exprès, comme cela arrive souvent. Mais ce dernier n'a pas supporté qu'on le frôle. Il a dit : « **Moi, on ne me touche pas !** » Je suis intervenue, car c'est mon devoir de gérer la violence entre deux élèves. Sur le coup, il s'est calmé. J'ai cru que c'était fini.

Mais à la fin du cours, il s'est précipité sur l'autre élève de manière agressive pour lui régler son compte. Je lui ai emboîté le pas. Il s'est emporté, faisait de grands mouvements de bras. Je lui ai demandé de baisser les bras. Alors, il a essayé de me frapper, une première fois. Des élèves l'en ont empêché. Puis, il a réussi à leur échapper et s'est jeté sur moi. Il m'a lancé des coups de pied dans les jambes et m'a mis un coup de poing au visage. J'ai eu le tympan percé et une entorse au doigt. Il est ensuite retourné dans les vestiaires voir le garçon avec qui il s'était disputé. Quand il est sorti, il a brandi un tournevis et est revenu vers moi en me menaçant. « **Je vais vous planter, vous allez voir.** » Heureusement, deux de mes collègues sont arrivés à

ce moment-là. L'un s'est occupé de lui, l'autre m'a porté secours.

J'ai pris ma voiture et suis retournée au lycée. Sur le moment, je n'avais mal nulle part. Je ne me suis pas tout de suite rendu compte de la gravité de la situation. J'enseigne depuis quinze ans, ça ne m'était jamais arrivé. Pourtant, j'ai travaillé dans d'autres établissements difficiles, comme dans le XIX^e arrondissement, à Paris.

C'était le 15 septembre. Depuis, je suis en arrêt de travail. J'ai un traitement pour des douleurs aux cervicales et toujours mal au doigt. Ça va aller, parce que je suis bien entourée par ma famille, mes collègues et toute ma hiérarchie. J'ai reçu plein de lettres amicales, y compris de mes élèves.

J'ai décidé d'aller de l'avant, en prenant une avocate. Et en écrivant une lettre à la ministre de l'Éducation nationale et à l'Inspecteur académique (1). Car ce n'est pas normal de ne pas connaître les antécédents des élèves. Par exemple, il faudrait que les enseignants soient avertis lorsque des élèves ont fait l'objet d'un conseil de discipline précé-

demment. On n'est pas obligé d'en connaître la raison. Mais simplement être au courant.

Si j'avais su qu'il pouvait être dangereux, je l'aurais dirigé vers le lycée, je ne serais pas intervenue directement. Cet élève avait déjà été exclu en 4^e de son ancien établissement pour des violences sur professeur. Le chef d'établissement n'était même pas au courant ! Pourquoi les dossiers scolaires ne sont-ils pas transmis ? Être informé permet d'adapter le déroulement de son cours. Moi, c'était mon premier cours avec lui. Et seulement son deuxième jour

de classe. Le cours de sport est un moment où il peut y avoir des règlements de compte, car les élèves sont en groupes, à l'extérieur du lycée, et pas assis derrière un bureau.

J'espère reprendre le travail bientôt, car j'adore mon métier et mes élèves. J'ai un peu d'appréhension à l'idée d'y retourner. Je me demande si ça ne va pas recommencer. >>>

Recueilli par
Vanessa RIPOCHE.

(1) L'enseignante n'a reçu aucune réponse à ce jour.